

obligatoire, il devait être défendu, sous peine d'amende, à tout patron des métiers dans les parties du district visées par le règlement, d'employer ou de continuer à employer tout jeune garçon ou toute jeune fille qui ne présentera pas périodiquement une carte attestant qu'il ou elle a assisté au cours de perfectionnement, conformément au règlement local.

Le rapport de la Commission royale de 1910 cite encore l'existence de lois semblables dans certains États de l'Allemagne, où des écoles de perfectionnement doivent être établies dans toute localité où se trouvent plus de 40 garçons de 14 à 17 ans engagés dans l'industrie ou le commerce. Ces écoles sont ou industrielles ou commerciales, ou les deux à la fois selon les besoins de la localité. Tous les jeunes de 14 à 17 ans sont tenus de fréquenter ces écoles, et la localité peut forcer tout jeune à fréquenter l'école de perfectionnement jusqu'à 18 ans, s'il n'a pas obtenu un degré d'instruction ou de formation assez élevé à 17 ans.

C'est une façon de former les jeunes, de les rendre prêts à aller sur le marché du travail. Découlant de cette étude de la question, qui a dû coûter plusieurs milliers de dollars, nos administrateurs auraient dû conclure le plus d'ententes possibles avec les manufacturiers et les industriels canadiens, en joignant la pratique à la théorie.

Il existerait alors un fort pourcentage de jeunes travailleurs qui seraient mieux acceptés sur le marché du travail, puisqu'ils pourraient démontrer qu'ils ont acquis, durant leurs études, suffisamment d'expérience, et qu'ils sont en mesure de prouver que leurs services seront appréciés.

Cette méthode aurait été beaucoup plus avantageuse que celle visant à établir une politique de publicité dans les autres pays, encourageant les citoyens à immigrer au Canada, puisque nous aurions disposé chez nous d'une main-d'œuvre bien qualifiée pour répondre aux besoins de l'industrie.

Autrefois, quand un élève quittait l'école, après sept ou huit ans d'études, il se préparait à affronter l'inconnu. Il savait qu'une fois une situation trouvée, ce qui n'était pas toujours facile à obtenir, il lui faudrait travailler durement pour faire son chemin. Il savait surtout qu'il y aurait encore beaucoup de choses à apprendre pour obtenir un poste enviable.

Aujourd'hui, c'est différent. Après une quinzaine d'années d'études, ou davantage, nos jeunes gens quittent les maisons d'enseignement avec des diplômes impressionnants et un bagage de connaissances édifiant. Ils espèrent qu'on les accueillera à bras ouverts. Mais fréquemment, les licences et les maîtrises n'ouvrent aucune porte.

En ces dernières années, surtout, on a créé nombre de facultés nouvelles, mais apparemment, on aurait oublié de s'assurer que ces disciplines procureraient aux élèves un gagne-pain. A quoi peut-il servir, par exemple, d'orienter des jeunes gens vers l'histoire, la sociologie ou toute autre science, si les diplômés les plus brillants doivent se contenter d'emplois n'ayant rien à voir avec leur compétence et leurs études?

J'aime à croire, monsieur l'Orateur, que les autorités gouvernementales finiront par prendre l'attitude qui s'impose dans les circonstances, afin d'assurer aux jeunes des occasions d'emplois qui conviennent à leur formation.

[M. Dionne.]

• (2.30 p.m.)

[Traduction]

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) de me procurer une fois de plus l'occasion de rendre compte de la croissance de notre économie, de sa force et de son rendement relativement supérieur, en comparaison d'autres pays industrialisés du monde libre, depuis deux ans; ces caractéristiques continuent à se manifester à l'heure actuelle et tout indique qu'il en sera de même et à un rythme accéléré, pendant toute l'année. Depuis que le ministre des Finances a prononcé son exposé budgétaire, le 3 décembre, la Chambre a siégé pendant 61 jours et pendant cette période, les occasions de parler de l'économie ont été nombreuses: au cours de l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire et pendant le débat faisant suite à la motion d'ajournement. En outre le débat sur le budget a duré six jours; un pseudo débat budgétaire s'est étiré sur plus de trois jours pendant l'étude du bill fiscal C-225 au comité plénier et à l'étape de la 3^e lecture; et enfin aujourd'hui, quatrième des sept jours réservés aux partis de l'opposition, ceux-ci ont opté pour un débat sur l'économie. Nous avons consacré à ce sujet en tout environ 14 jours; la durée de cette étude n'a d'équivalent au cours de cette session, que celle du bill concernant l'organisation du gouvernement qui jusqu'ici a duré 11 jours entiers.

Le ministre sans portefeuille (M. Stanbury) chargé de la citoyenneté, traitera à fond des programmes d'emploi d'été pour la jeunesse. Incidemment, monsieur l'Orateur, je dois dire ici qu'il sera le principal porte-parole de ce côté-ci de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député ne devrait pas se déprécier.

M. Mahoney: C'est une chose que les partis de l'opposition, malgré la motion, ont beaucoup négligée. Il demeure que, dans notre régime de libre entreprise, les solutions essentielles aux problèmes économiques relèvent du secteur privé. Je pense que le chef de l'opposition (M. Stanfield) admettra comme moi qu'il y a des limites aux réalisations que peut directement entraîner l'initiative du secteur public. Les résultats optimaux découlent des décisions, des initiatives et des politiques adoptées en commun par les secteurs public et privé, lorsque l'apport public crée un milieu économique favorable qui permet à l'entreprise privée de prendre des décisions judicieuses. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que j'aimerais parler du climat et de l'environnement économiques dans lequel vit actuellement le commerce canadien et dans lequel il devra prendre ses décisions pendant encore un laps de temps prévisible.

En premier lieu, à la suite de la direction ferme donnée par le gouvernement en octobre dernier, le Canada continuera d'être politiquement un endroit sûr où commercer. En fait, certaines parties du Canada seront encore plus sûres qu'elles ne l'ont été ces derniers temps.

Une question évidente se pose: le Canada continuera-t-il de passer non seulement pour un pays sûr mais hospitalier où faire affaire? Il existe deux sujets précis de préoccupation pour les hommes d'affaires: le premier est le résultat de la réforme fiscale et le second celui du réexamen des conditions d'investissement de l'étranger.